

**VINEXPO SINGAPOUR 2025**  
**Du 27 au 29 mai – Marina Bay Sands de Singapour**  
**CHARTRE ENGAGEMENT EXPOSANT**  
**STANDS INDIVIDUELS**

**ENTREPRISE :** \_\_\_\_\_

**STAND DE 6M<sup>2</sup> : 5000€ HT (6000€ TTC)**

**CONDITIONS PREALABLES**

- Etre "Adhérent" au CIVP
- Etre à jour de ses cotisations et déclarations
- Seuls les vins des 3 AOP Côtes de Provence, Coteaux Varois en Provence et Coteaux d'Aix-en-Provence peuvent être exposés et proposés à la dégustation

**SELECTION DES PARTICIPANTS**

- Les demandes de participation se font informatiquement via la plateforme de gestion des événements du CIVP
- Une facture acquittée sera disponible après encaissement du règlement
- En cas de désistement après le 21 novembre 2024, les règlements adressés au CIVP seront conservés. Au-delà de cette date, aucune annulation ne sera possible sauf si présence d'une liste d'attente ou si l'exposant s'engage à trouver une autre entreprise remplaçante pour son stand
- La sélection des participants se fera par ordre d'arrivée d'inscription. Un mail de confirmation de participation ou de mise en liste d'attente vous sera adressé.

**ENGAGEMENT DU CIVP**

- Mise à disposition d'un stand clé en main (comptoir, réserve, lieu aménagé...) via Business France
  - Suivi de l'organisation
  - Organisation du groupage des vins
- ⇒ Le CIVP agit en qualité de facilitateur et n'est donc pas responsable en cas de perte ou de casse de vos cartons.

**SANCTIONS**

« En cas de non-respect des règles édictées, et après qu'un représentant du CIVP ait constaté le manquement aux règles, un courrier de rappel sera envoyé à l'entreprise concernée. En cas de 2 manquements répétés, le CIVP se réserve le droit d'exclure le contrevenant des salons organisés par ses soins »

Une solution à l'amiable sera évidemment envisagée.

**Nom, prénom du signataire :**

**Le :**

**Entreprise :**

**Signature :**